

ont permis de maintenir les frais fixes à un niveau inférieur à celui du semestre précédent en terme de ratio sur chiffre d'affaires ;

— La mise en œuvre d'un plan stratégique dont les grands axes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en octobre 2004 : un comité de pilotage s'est constitué à cet effet et a pour objet de suivre l'avancement opérationnel des actions stratégiques lancées (Commerciales, industrielles, restructuration, achats, R & D et ressources humaines) et de décider, le cas échéant, d'actions complémentaires et/ou correctives ;

— Un accent sur les actions commerciales : le développement des ventes pour Nexans constitue un enjeu clé compte tenu notamment de sa forte présence en Europe où les marchés sont plus difficiles. Le groupe s'est donc doté de tous types d'instruments visant à développer le chiffre d'affaires. En amont, la Direction des opérations stratégiques dessine les grandes orientations « marketing » au vu de l'évolution des tendances de marché. En aval, une communication renforcée entre les équipes commerciales des zones, associée à une formation et à un programme d'action baptisé « Sales + » commencent à faire sentir leurs effets bénéfiques.

Les difficultés concernent pour l'essentiel un environnement européen dont l'activité reste encore très contrastée, que cela soit pour les produits ou pour les pays. Cet aléa conjoncturel est associé à des matières premières dont le coût reste très élevé (cuivre et matières plastiques). Cette situation conduit à une érosion des marges sur les produits plus courants à faible valeur ajoutée ainsi qu'à des besoins de financement significatifs.

4. – Les perspectives.

Nexans ne voit pas à ce jour de signes annonciateurs d'une modification du contexte économique dans lequel le groupe évolue. L'environnement devrait rester difficile en Europe, contrasté en Amérique du Nord, concurrentiel en Asie et très actif dans le reste du monde. Nexans dispose d'atouts pour y faire face grâce aux restructurations entreprises et en cours, aux acquisitions réalisées les années passées dans des zones à fort potentiel et grâce également, à des lignes de produit à forte valeur ajoutée sur des marchés en croissance (câbles d'énergie haute tension, câbles pour l'industrie du pétrole, câbles automobiles, accessoires pour l'ADSL).

Ces facteurs devraient permettre de compenser, voire au delà, le contexte général décrit ci-dessus comme cela a été le cas au premier semestre 2005.

Sur ces bases, le groupe attend pour l'ensemble de l'année une marge opérationnelle qui devrait s'améliorer comparativement à 2004 dans un contexte de progression des ventes peu différent de celui observé au premier semestre.

Le résultat net devrait s'inscrire en hausse. Les investissements pourraient être voisins de 140 millions d'euros et le besoin en fonds de roulement revenir, par rapport au 30 juin 2005, à un niveau plus bas.

5. – Eléments postérieurs à la clôture.

Nexans a réalisé en juillet 2005 :

— La finalisation de l'accord de création d'une joint venture avec Superior Essex dans le domaine des fils émaillés européens, accord qui pourrait entrer en vigueur en septembre 2005. Au terme de celui-ci, Nexans détiendra 40 % d'une co-entreprise regroupant les activités de fils émaillés de Superior Essex en Angleterre et celle de Nexans en France, Allemagne, Portugal et Angleterre. Cette activité représente pour Nexans un chiffre d'affaires d'environ 250 millions d'euros et emploie 880 personnes ;

— La cession de son activité de distribution en Norvège à Ahlsell en signant le 19 juillet un accord définitif rentrant en vigueur en septembre 2005. Cette activité emploie 288 personnes et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 120 millions d'euros. Le prix de cession est voisin de 45 millions d'euros.

VII. — Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2005.

(Articles L. 232-7 du Code de commerce et 297-1 du décret du 23 mars 1967.)

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

— l'examen limité du tableau d'activité et de résultats, présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société Nexans, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne tels que décrits dans les notes annexes et, d'autre part, les règles de présentation d'information applicables aux comptes intermédiaires tels que définis dans le Règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraités selon les mêmes règles à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs

aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard, d'une part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne tels que décrits dans les notes annexes et, d'autre part, des règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, tels que définis dans le Règlement général de l'AMF.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 a) de l'annexe, qui expose :

— les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation ;

— les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;

— l'option offerte par la norme IFRS 1 et retenue par la société de ne pas retraiter les informations comparatives relatives aux instruments financiers conformément aux normes IAS 32 et IAS 39 qui sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 juillet 2005.

Les Commissaires aux Comptes :

Salustro Reydel, Barbier Frinault & Autres,
Membre de KPMG International : Ernst & Young ;
BENOÎT LEBRUN ; EMMANUEL ROGER.

97435

ONDEO

(Capital détenu directement à 100 % par Suez.)

Société anonyme au capital de 2 347 877 008 €.
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.
414 960 153 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale du 13 mai 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Petites Affiches » du 15 septembre 2005.

97468

L'OREAL

Société anonyme au capital de 135 212 432 €.
Siège social : 14, rue Royale, 75008 Paris.
Siège administratif : 41, rue Martre, 92110 Clichy.
632 012 100 R.C.S. Paris.

Situation semestrielle au 30 juin 2005.

Les chiffres qui suivent ont été examinés par le conseil d'administration et attestés par les commissaires aux comptes.

I. — Bilans consolidés comparés IFRS.

(En millions d'euros.)

Actif	Notes	30/06/05	30/06/04 pro forma (*)	30/06/04	31/12/04
Actifs non courants		17 618,9	15 094,3	9 607,0	15 734,0
Ecart d'acquisition	6	3 670,5	3 690,5	3 690,5	3 513,8
Autres immobilisations incorporelles	6	1 290,2	1 169,5	1 169,5	1 064,9
Immobilisations corporelles	7	2 354,6	2 163,1	2 163,1	2 185,0
Immobilisations financières	8	9 853,9	7 581,3	128,8	8 542,4
Titres mis en équivalence	9		0,7	1 965,9	
Impôts différés actifs		449,7	489,2	489,2	427,9
Actifs courants		5 316,0	5 001,7	5 001,7	4 651,2
Stocks		1 276,0	1 171,4	1 171,4	1 123,4
Créances clients		2 629,1	2 439,1	2 439,1	2 063,4
Autres créances courantes		844,9	817,0	817,0	831,0
Impôts sur les bénéfices		96,2	83,5	83,5	57,2

Actif	Notes	30/06/05	30/06/04 pro forma (*)	30/06/04	31/12/04
Trésorerie	10	469,8	490,7	490,7	576,2
Total de l'actif		22 934,9	20 096,0	14 608,7	20 385,2

(*) Par souci de comparaison, le bilan pro forma présenté au 30 juin 2004 est retraité en présentant Sanofi-Aventis comme des titres immobilisés réévalués au cours de bourse du 30 juin 2004 en contrepartie des capitaux propres, en constatant l'effet d'impôt différé associé.

Passif	Notes	30/06/05	30/06/04 pro forma (*)	30/06/04	31/12/04
Capitaux propres		12 952,5	11 037,5	6 656,2	11 825,4
Capital		131,7	135,2	135,2	135,2
Primes		953,8	953,5	953,5	953,5
Autres réserves		8 810,7	8 826,6	6 295,6	6 325,6
Eléments constatés directement en capitaux propres		4 032,9	1 944,9	25,5	3 031,0
Réserve de conversion		128,7	75,1	75,1	- 139,9
Actions auto-détenues		- 1 998,3	- 1 779,7	- 1 779,7	- 2 450,9
Résultat net part du groupe		891,6	877,7	946,8	3 969,7
Capitaux propres, part du groupe	11	12 951,1	11 033,3	6 652,0	11 824,2
Intérêts minoritaires		1,4	4,2	4,2	1,2
Passifs non courants		3 163,4	3 442,2	2 336,2	3 218,8

Passif	Notes	30/06/05	30/06/04 pro forma (*)	30/06/04	31/12/04
Provisions pour retraites et autres avantages		958,6	1 030,9	1 030,9	995,6
Provisions pour risques et charges	12	164,2	202,0	202,0	188,0
Impôts différés passifs		1 531,8	1 468,6	362,6	1 322,2
Emprunts et dettes financières non courants	13	508,8	740,7	740,7	713,0
Passifs courants		6 819,0	5 616,3	5 616,3	5 341,0
Dettes fournisseurs		2 047,4	2 039,2	2 039,2	2 108,7
Autres dettes courantes		1 904,6	1 710,5	1 710,5	1 597,5
Impôts sur les bénéfices		256,5	310,3	310,3	203,6
Emprunts et dettes financières courants		2 610,5	1 556,3	1 556,3	1 431,2
Total du passif		22 934,9	20 096,0	14 608,7	20 385,2

(*) Par souci de comparaison, le bilan pro forma présenté au 30 juin 2004 est retraité en présentant Sanofi-Aventis comme des titres immobilisés réévalués au cours de bourse du 30 juin 2004 en contrepartie des capitaux propres, en constatant l'effet d'impôt différé associé.

II. — Comptes de résultat consolidés comparés IFRS.

(En millions d'euros.)

	Notes	30/06/05	30/06/04 pro forma (*)	30/06/04	31/12/04 pro forma (*)	31/12/04
Chiffre d'affaires	3	7 163,6	6 921,6	6 921,6	13 641,3	13 641,3
Coût des ventes		- 2 162,5	- 2 055,9	- 2 055,9	- 4 101,1	- 4 101,1
Marge brute		5 001,1	4 865,7	4 865,7	9 540,2	9 540,2
Frais de recherche et développement		- 240,8	- 222,3	- 222,3	- 466,6	- 466,6
Frais publi-promotionnels		- 2 182,6	- 2 152,9	- 2 152,9	- 4 176,9	- 4 176,9
Frais commerciaux et administratifs		- 1 454,9	- 1 403,3	- 1 403,3	- 2 844,3	- 2 844,3
Résultat d'exploitation avant pertes et gains de change		1 122,8	1 087,2	1 087,2	2 052,4	2 052,4
Pertes et gains de change		- 8,2	28,1	28,1	36,5	36,5
Résultat d'exploitation		1 114,6	1 115,3	1 115,3	2 088,9	2 088,9
Autres produits et charges	4	- 2,3	4,5	4,5	- 126,2	2 728,3
Résultat opérationnel		1 112,3	1 119,8	1 119,8	1 962,7	4 817,2
Coût de l'endettement financier net	5	- 26,4	- 23,1	- 23,1	- 43,1	- 43,1
Autres produits et charges financiers		- 0,5	0,3	0,3	- 3,9	- 3,9
Dividendes Sanofi-Aventis		171,7	145,9		145,9	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	9	- 0,6	- 0,5	233,5	- 1,2	292,3
Résultat avant impôt		1 256,5	1 242,4	1 330,5	2 060,4	5 062,5
Impôt sur les résultats		- 364,2	- 362,0	- 381,0	- 618,6	- 1 089,7
Résultat net		892,3	880,4	949,5	1 441,8	3 972,8
Intérêts minoritaires		- 0,6	- 2,7	- 2,7	- 3,1	- 3,1
Résultat net part du groupe		891,6	877,7	946,8	1 438,7	3 969,7
Résultat net part du groupe par action (en euros) :						
Résultat par action		1,41	1,35	1,45	2,22	6,13
Résultat dilué par action		1,40	1,35	1,45	2,21	6,11
Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe par action (en euros) :	15					
Résultat par action		1,41	1,35		2,29	
Résultat dilué par action		1,40	1,34		2,29	

(*) Par souci de comparaison, les comptes de résultats pro forma présentés sont retraités pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthélabo au 1^{er} janvier 2004 :

- en remplaçant la quote-part de résultat net de Sanofi-Synthélabo par les dividendes perçus ;
- et en neutralisant la plus-value de dilution nette d'impôt dérogée sur ces titres.

III. — Tableau de variation des capitaux propres consolidés IFRS.

(En millions d'euros.)

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Éléments constatés directement en capitaux propres	Actions auto-détenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2003	649 575 760	135,2	953,4	6 773,6	73,7	- 1 792,6		6 143,3	8,3	6 151,6
Dividendes versés (hors actions propres)				- 513,8				- 513,8	- 6,0	- 519,8
Réserves de conversion							- 139,9	- 139,9	- 0,3	- 140,2
Actifs financiers disponibles à la vente					2 974,1			2 974,1		2 974,1
Couverture des flux de trésorerie					- 16,8			- 16,8	- 0,3	- 17,1
Variations reconnues directement en capitaux propres					2 957,3		- 139,9	2 817,4	- 0,6	2 816,8
Résultat consolidé de la période				3 969,7				3 969,7	3,1	3 972,8
Rémunérations payées en actions				20,4				20,4		20,4
Variation nette des titres L'Oréal auto-détenus	- 11 301 400					- 658,3		- 658,3		- 658,3
Autres variations (1)			0,1	45,4				45,5	- 3,7	41,8
Situation au 31 décembre 2004	638 274 360	135,2	953,5	10 295,3	3 031,0	- 2 450,9	- 139,9	11 824,2	1,2	11 825,4
Augmentation de capital	5 000	0,0	0,3					0,3		0,3
Annulation d'actions auto-détenues	- 17 300 000	- 3,5		- 980,9		984,4				0,0
Dividendes versés (hors actions propres)				- 518,8				- 518,8	- 0,6	- 519,4
Réserves de conversion							268,6	268,6	0,3	268,9
Actifs financiers disponibles à la vente					1 094,0			1 094,0		1 094,0
Couverture des flux de trésorerie					- 92,1			- 92,1	- 0,1	- 92,2
Variations reconnues directement en capitaux propres					1 001,9		268,6	1 270,5	0,2	1 270,7
Résultat consolidé de la période				891,6				891,6	0,6	892,3
Rémunérations payées en actions				14,4				14,4		14,4
Variation nette des titres L'Oréal auto-détenus	8 633 250			- 0,3		- 531,8		- 532,1		- 532,1
Autres variations				0,9				0,9		0,9
Situation au 30 juin 2005	629 612 610	131,7	953,8	9 702,3	4 032,9	- 1 998,3	128,7	12 951,1	1,4	12 952,5

(1) Les autres variations concernent essentiellement les ajustements liés au passage aux normes IFRS de Sanofi-Aventis ainsi que pour 2004 une reprise de provision pour risques relatifs aux passifs sociaux initialement dotée en contrepartie des capitaux propres pour 36,9 millions d'euros.

Variation 2004 pro forma.

(En millions d'euros.)

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Éléments constatés directement en capitaux propres	Actions auto-détenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2003	649 575 760	135,2	953,4	6 773,6	73,7	- 1 792,6		6 143,3	8,3	6 151,6
Retraitement pro forma				2 531,0	2 800,1			5 331,1		5 331,1
Situation au 31 décembre 2003 pro forma	649 575 760	135,2	953,4	9 304,6	2 873,8	- 1 792,6		11 474,4	8,3	11 482,7
Dividendes versés (hors actions propres)				- 513,8				- 513,8	- 6,0	- 519,8
Réserves de conversion							- 139,9	- 139,9	- 0,3	- 140,2
Actifs financiers disponibles à la vente					174,0			174,0		174,0
Couverture des flux de trésorerie					- 16,8			- 16,8	- 0,3	- 17,1

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Eléments constatés directement en capitaux propres	Actions auto-détenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Variations reconnues directement en capitaux propres					157,2		- 139,9	17,3	- 0,6	16,7
Résultat consolidé de la période				1 438,7				1 438,7	3,1	1 441,8
Rémunérations payées en actions ..				20,4				20,4		20,4
Variation nette des titres L'Oréal auto-détenus	- 11 301 400					- 658,3		- 658,3		- 658,3
Autres variations (1) .			0,1	45,4				45,5	- 3,7	41,8
Situation au 31 décembre 2004	638 274 360	135,2	953,5	10 295,3	3 031,0	- 2 450,9	- 139,9	11 824,2	1,2	11 825,4

(1) Les autres variations concernent essentiellement les ajustements liés au passage aux normes IFRS de Sanofi-Aventis ainsi que pour 2004 une reprise de provision pour risques relatifs aux passifs sociaux initialement dotée en contrepartie des capitaux propres pour 36,9 millions.

Variation premier semestre 2004.

(En millions d'euros.)

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Eléments constatés directement en capitaux propres	Actions auto-détenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2003	649 575 760	135,2	953,4	6 773,6	73,7	- 1 792,6		6 143,3	8,3	6 151,6
Dividendes versés (hors actions propres)				- 513,8				- 513,8	- 5,3	- 519,1
Réserves de conversion							75,1	75,1	0,3	75,4
Actifs financiers disponibles à la vente .					0,8			0,8		0,8
Couverture des flux de trésorerie					- 49,0			- 49,0		- 49,0
Variations reconnues directement en capitaux propres					- 48,2		75,1	26,9	0,3	27,2
Résultat consolidé de la période				946,8				946,8	2,7	949,5
Rémunérations payées en actions ..				9,2				9,2		9,2
Variation nette des titres L'Oréal auto-détenus	569 400					12,9		12,9		12,9
Autres variations (1) .			0,1	26,6				26,7	- 1,9	24,8
Situation au 30 juin 2004	650 145 160	135,2	953,5	7 242,4	25,5	- 1 779,7	75,1	6 652,0	4,2	6 656,2

(1) Les autres variations concernent essentiellement les ajustements liés au passage aux normes IFRS de Sanofi-Synthelabo ainsi qu'une reprise de provision pour risques relatifs aux passifs sociaux initialement dotée en contrepartie des capitaux propres pour 21,6 millions d'euros sur le premier semestre 2004.

Variation premier semestre 2004 pro forma.

(En millions d'euros.)

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Eléments constatés directement en capitaux propres	Actions auto-détenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2003	649 575 760	135,2	953,4	6 773,6	73,7	- 1 792,6		6 143,3	8,3	6 151,6
Retraitement pro forma				2 531,0	2 800,1			5 331,1		5 331,1
Situation au 31 décembre 2003 pro forma ..	649 575 760	135,2	953,4	9 304,6	2 873,8	- 1 792,6		11 474,4	8,3	11 482,7
Dividendes versés (hors actions propres)				- 513,8				- 513,8	- 5,3	- 519,1
Réserves de conversion							75,1	75,1	0,3	75,4
Actifs financiers disponibles à la vente .					- 879,9			- 879,9		- 879,9
Couverture des flux de trésorerie					- 49,0			- 49,0		- 49,0
Variations reconnues directement en capitaux propres					- 928,9		75,1	- 853,8	0,3	- 853,5

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Eléments constatés directement en capitaux propres	Actions auto-détenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Résultat consolidé de la période				877,7				877,7	2,7	880,4
Rémunérations payées en actions ..				9,2				9,2		9,2
Variation nette des titres l'Oréal auto-détenus	569 400					12,9		12,9		12,9
Autres variations (1) ..			0,1	26,6				26,7	- 1,9	24,8
Situation au 30 juin 2004 pro forma	650 145 160	135,2	953,5	9 704,3	1 944,9	- 1 779,7	75,1	11 033,3	4,2	11 037,5

(1) Les autres variations concernent essentiellement les ajustements liés au passage aux normes IFRS de Sanofi-Synthélabo ainsi qu'une reprise de provision pour risques relatifs aux passifs sociaux initialement dotée en contrepartie des capitaux propres pour 21,6 millions d'euros sur le premier semestre 2004.

IV. — Tableau des flux de trésorerie consolidés comparés IFRS

(En millions d'euros.)

	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004 pro forma (*)	Premier semestre 2004	2004 pro forma (*)	2004
Flux de trésorerie liés à l'activité					
Résultat net part du groupe	891,6	877,7	946,8	1 438,7	3 969,7
Intérêts minoritaires	0,6	2,7	2,7	3,1	3,1
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :					
Amortissements et provisions	171,6	113,8	113,8	413,2	413,2
Variation des impôts différés	26,9	- 0,3	18,7	- 19,2	451,9
Charge de rémunération des plans de stock-options	14,4	9,2	9,2	20,4	20,4
Plus ou moins-values	- 4,7	- 4,9	- 4,9	62,7	62,7
Plus-value de dilution Sanofi-Aventis					- 2 854,4
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	0,6	0,5	- 94,8	1,3	- 146,3
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	- 0,3	0,3	0,3	2,5	2,5
Marge brute d'autofinancement	1 100,7	999,0	991,8	1 922,8	1 922,8
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 502,6	- 398,4	- 398,4	- 76,4	- 76,4
Flux de trésorerie généré par l'activité (A)	598,1	600,6	593,4	1 846,4	1 846,4
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 321,3	- 313,2	- 313,2	- 677,1	- 677,1
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,7	8,0	8,0	32,2	32,2
Variation des autres actifs financiers (y compris les titres non consolidés) ..	- 7,7	5,7	12,9	- 11,6	- 11,6
Incidence des variations de périmètre	- 148,4	- 433,1	- 433,1	- 465,4	- 465,4
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 475,7	- 732,6	- 725,4	- 1 121,9	- 1 121,9
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :					
Dividendes versés	- 553,1	- 505,8	- 505,8	- 542,9	- 542,9
Augmentation de capital de la société-mère	0,3				
Valeur de cession/(acquisition) des actions auto-détenues	- 553,4	13,0	13,0	- 637,0	- 637,0
Variation des dettes financières	864,0	386,4	386,4	321,0	321,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 242,2	- 106,4	- 106,4	- 858,9	- 858,9
Incidence des variations de cours des devises et de juste valeur (D)	13,4	9,7	9,7	- 8,8	- 8,8
Variation de trésorerie (A + B + C + D)	- 106,4	- 228,7	- 228,7	- 143,2	- 143,2
Trésorerie d'ouverture (E)	576,2	719,4	719,4	719,4	719,4
Trésorerie de clôture (A + B + C + D + E)	469,8	490,7	490,7	576,2	576,2

(*) Par souci de comparaison, les tableaux de flux de trésorerie pro forma présentés sont retraités pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthélabo au 1^{er} janvier 2004 :

- en remplaçant la quote-part de résultat net de Sanofi-Synthélabo par les dividendes perçus ;
- et en neutralisant la plus-value de dilution nette d'impôt dérogée sur ces titres.

Les impôts payés s'élèvent à 349,1 millions d'euros, 316,5 millions d'euros et 644,3 millions d'euros respectivement pour les premiers semestres 2005 et 2004 et l'exercice 2004.

Les intérêts payés s'élèvent à 45,4 millions d'euros, 30,5 millions d'euros et 69,3 millions d'euros respectivement pour les premiers semestres 2005 et 2004 et l'exercice 2004.

Les dividendes reçus s'élèvent à 171,7 millions d'euros, 138,8 millions d'euros et 145,9 millions d'euros respectivement pour les premiers semestres 2005 et 2004 et l'exercice 2004.

V. — Notes annexes.

Note 1. — Principes comptables.

Les comptes consolidés de L'Oréal et de ses filiales (« Le groupe ») qui sont publiés au titre de l'exercice 2005, sont établis en conformité avec les normes comptables internationales, International financial reporting standards (IFRS).

Les comptes consolidés de L'Oréal et de ses filiales (« Le groupe »), publiés avant l'exercice 2005, étaient établis depuis le 1^{er} janvier 2000 en conformité

avec les « Nouvelles règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés », approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

Conformément à la recommandation CESR (Committee of european securities regulators) de décembre 2003, les comptes semestriels 2005 sont présentés selon les règles nationales mais ont été préparés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des normes IAS/IFRS adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2005.

Ces dernières ont été appliquées avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2004, à l'exception de certaines exemptions prévues dans la norme IFRS 1 sur la première application des normes IFRS :

- non-retraitement des regroupements d'entreprise antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ;
- comptabilisation dans les capitaux propres d'ouverture des écarts actuariels relatifs aux retraites et avantages assimilés existants au 1^{er} janvier 2004 ;
- reclassement des réserves de conversion au 1^{er} janvier 2004 dans les réserves consolidées.

Par ailleurs, les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1^{er} janvier 2004 par souci de comparaison.

L'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints en raison de toute publication éventuelle au cours du second semestre 2005 de règlements européens et d'interprétations officielles.

Des tableaux de réconciliation entre les résultats consolidés du premier semestre 2004 et de l'année 2004 et les capitaux propres consolidés au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004 selon les normes IFRS et ceux établis selon les principes français préalablement utilisés sont présentés en note 16. Le détail des principaux reclassements effectués pour les tableaux de flux du premier semestre 2004 et de l'année 2004 est également présenté en note 16. Le tableau de réconciliation au 1^{er} janvier 2004 est disponible dans le document de référence 2004.

1.1. – Périmètre et méthodes de consolidation.

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre. Un arrêté semestriel est réalisé pour l'ensemble de ces sociétés au 30 juin.

Les sociétés du groupe dans lesquelles la société-mère L'Oréal exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés du groupe contrôlées conjointement, avec un nombre limité d'autres actionnaires en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

1.2. – Méthode de conversion.

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées.

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en résultat.

En matière de change, des contrats à terme et des options sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan comme couvertures de juste valeur et les flux de trésorerie sur opérations commerciales futures comptabilisés comme couvertures de flux futurs dont la réalisation est jugée hautement probable.

Tous les instruments dérivés de couverture de change sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché, même ceux couvrant les achats et ventes de la période suivante. Si la relation de couverture de flux futurs est dûment documentée et l'efficacité démontrée, la variation de juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée de la façon suivante :

— la partie de la valeur de marché liée aux variations de la valeur temps est comptabilisée en résultat, y compris pour les primes d'option ;

— la partie de la valeur de marché liée aux variations du cours comptant entre la date de mise en place de la couverture et la date de clôture est comptabilisée directement en capitaux propres et impacte le résultat à la date de réalisation des transactions couvertes. Toute partie inefficace est enregistrée directement en résultat.

En application de la comptabilité de couverture, l'écart de change relatif aux stocks non encore vendus est différé au bilan dans les stocks. De même, lorsque les immobilisations achetées en devise font l'objet d'une couverture de change, elles sont valorisées au bilan sur la base du cours de couverture.

Le groupe peut être amené à couvrir certains investissements dans des entreprises étrangères. Les pertes ou gains de change relatifs à ces couvertures affectent directement les capitaux propres consolidés, dans le poste réserve de conversion, à l'exception de la valeur temps quand l'instrument de couverture est un dérivé.

Conversion des états financiers des filiales étrangères.

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste réserves de conversion, pour la part revenant au groupe et au poste intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société.

Evaluation des écarts d'acquisition en devise.

Les écarts d'acquisition dégagés sur des sociétés étrangères sont considérés comme des actifs et passifs de la société étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entité et convertis au cours de clôture. Les écarts d'acquisition constatés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 ont été conservés en euros, au cours historique.

1.3. – Chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

1.4. – Coût des ventes.

Le coût de revient des ventes comprend principalement le coût de revient industriel des produits vendus, les coûts de distribution des produits aux clients y compris les frais de transports et de livraison des marchandises vers les clients, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de dépôts, ainsi que les coûts de dépréciation des stocks.

1.5. – Frais de recherche et de développement.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en Immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à la norme IAS 38 :

— le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;

— la faisabilité technique du projet est démontrée ;

— l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;

— les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles ;

— le groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Compte tenu du nombre très important de projets de développement et des aléas liés à la décision du lancement des produits concernés par ces projets, L'Oréal considère que certains critères d'activation ne sont dès lors pas remplis.

Les frais de développement des logiciels à usage interne sont capitalisés pour les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des mises à jour importantes et des améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires sont également activés.

Les frais de développement capitalisés sont amortis à compter de la mise à disposition des logiciels dans l'entité concernée, sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement entre 5 et 7 ans.

1.6. – Frais publi-promotionnel.

Ils incluent principalement les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs. Ces coûts sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.7. – Pertes et gains de change.

Les pertes et gains de change inclus dans cette ligne concernent les écarts de change constatés sur les charges et produits d'exploitation en devises valorisés au cours du jour de la transaction et leur cours de règlement, après prise en compte des dérivés de couverture. En outre, la variation de la valeur temps des instruments dérivés de couverture est systématiquement comptabilisée en résultat, y compris pour les primes d'options (note 1 2).

1.8. – Coût de l'endettement financier net.

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents.

1.9. – Résultat d'exploitation.

Le résultat d'exploitation correspond à la marge brute diminuée des frais de recherche et développement, les frais publi-promotionnels, des frais commerciaux et administratifs ainsi que des pertes et gains de change sur les transactions commerciales.

1.10. – Autres produits et charges.

Le poste autres produits et charges inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

1.11. – Résultat opérationnel.

Le résultat opérationnel se calcule à partir du résultat d'exploitation et intègre les autres produits et charges tels que les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

1.12. – Provisions pour restructuration.

Le coût des opérations de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il résulte d'une obligation du groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux pré-retraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

1.13. – Impôt sur les résultats.

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable.

Les impôts différés incluent les impôts non récupérables portant sur des distributions décidées ou probables.

Ils sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et applicables lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés sur des pertes fiscales reportables des entités consolidées que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Le régime français d'intégration fiscale permet à certaines sociétés françaises du groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société-mère intégrante, l'Oréal, reste redevable. Il existe par ailleurs des régimes d'intégration fiscale hors de la France.

1.14. – Immobilisations incorporelles.

a. Ecarts d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé en écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition dégagés lors de l'acquisition d'une société mise en équivalence sont présentés sur la ligne titres mis en équivalence.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprise ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur lorsqu'un événement défavorable intervient, et au moins une fois an, au cours du quatrième trimestre.

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables y compris les écarts d'acquisition et la valeur recouvrable de chaque Unité génératrice de trésorerie. Une Unité génératrice de trésorerie correspond à une ou plusieurs signatures mondiales. Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 10 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital. Les hypothèses retenues en terme de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

b. Autres immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur prix de revient. Les éléments incorporels identifiés lors d'une acquisition sont inclus dans ce poste. Il s'agit principalement de marques, de gammes de produits ainsi que de formules ou brevets.

Les immobilisations acquises sont valorisées par un expert indépendant.

En ce qui concerne les marques, l'utilisation de la méthode des « flux de trésorerie actualisés » est privilégiée afin de faciliter le suivi de la valeur d'utilité après acquisition. Deux approches ont été mises en œuvre à ce jour :

— l'approche par la prime : cette méthode consiste à estimer la part des flux futurs générés par la marque par comparaison avec les flux futurs que l'activité pourrait générer sans la marque ;

— l'approche par les redevances : elle consiste à estimer la valeur de la marque par référence à des niveaux de redevances qui sont exigés pour l'utilisation de marques comparables. Elle s'appuie sur des projections de chiffres d'affaires établies par le groupe.

Ces approches s'appuient sur une analyse qualitative de la marque qui assure la pertinence des hypothèses retenues. Le taux d'actualisation retenu se réfère au coût moyen pondéré du capital (WACC) de la cible acquise.

Une marque peut avoir une durée de vie finie ou indéfinie.

Les marques locales destinées à être progressivement remplacées par une signature internationale déjà existante dans le groupe constituent les marques à durée de vie finie.

Elles sont amorties sur la durée de vie estimée à la date d'acquisition.

Les signatures à vocation internationale sont des marques à durée de vie indéfinie. Elles font l'objet de tests de dépréciation annuels, au cours du quatrième trimestre. Le test de dépréciation consiste à calculer la valeur recouvrable de la marque sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition.

En ce qui concerne les gammes de produits, cette notion recouvre tous les éléments qui constituent une franchise : le concept du produit, son nom complémentaire à celui de la signature, les formules et brevets utilisés, son packaging, ses logos, son empreinte publicitaire...

La durée de vie d'une gamme de produits est limitée : une gamme arrive en fin de vie le jour où les principaux éléments sous-jacents tels que packaging, nom, formules et brevets ne sont plus utilisés. A ce titre, les gammes de produits sont amorties sur leur durée de vie résiduelle, estimée à la date d'acquisition.

Le groupe peut être amené à identifier et valoriser des brevets et formules qu'il souhaite développer.

La valeur d'un brevet ou d'une formule est évaluée à partir des bénéfices futurs qui sont attendus de sa propriété dans le futur, selon l'approche par les redevances.

La durée d'amortissement des brevets correspond à la durée de protection juridique. Les formules, qui ne font pas l'objet d'une protection juridique, sont amorties sur une durée maximum de 5 ans.

Les parts de marché et les fonds de commerce comptabilisés dans les comptes consolidés établis selon les principes comptables français ne répondent pas

à la définition d'un actif incorporel séparable et ont été reclassés en écarts d'acquisition.

1.15. – Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens d'importance significative financés par des contrats de location financement, qui en substance transfèrent au groupe les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Les subventions d'investissement sont présentées au passif dans les autres dettes courantes.

Les composantes d'une immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées, et donc leurs durées d'amortissement, sont significativement différentes.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées de vie économiques suivantes :

Constructions	10/40 ans
Matériels industriels	5/15 ans
Publicité sur le lieu de vente, stands et présentoirs	3/5 ans
Autres immobilisations corporelles	3/10 ans

Les amortissements et dépréciations sont présentés au compte de résultat selon la destination de l'immobilisation.

1.16. – Immobilisations financières.

Les immobilisations financières comprennent les titres de participation et les prêts et créances financiers qui ont une échéance supérieure à douze mois.

Les titres de participation sont qualifiés de titres disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur, et les pertes et gains latents sont enregistrés directement en capitaux propres sur la ligne éléments constatés directement en capitaux propres.

Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture pour les titres cotés. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont valorisés à leur coût.

Lorsque la perte latente enregistrée en capitaux propres est représentative d'une baisse durable, cette perte est comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances financiers sont qualifiés d'actifs générés par l'activité. En conséquence, ils sont évalués au coût amorti. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

1.17. – Stocks.

Les stocks sont évalués au plus bas du prix de revient ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient est calculé selon les méthodes du coût moyen pondéré ou du « Premier entré, premier sorti ».

Les stocks obsolètes ou à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction de leur valeur nette de réalisation probable évaluée sur la base de données historiques et prévisionnelles.

1.18. – Créances clients.

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

1.19. – Trésorerie.

La trésorerie comprend des liquidités en comptes bancaires, des parts d'OPCVM de trésorerie et des placements à court terme, liquides, ne présentant pas de risque de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les autres créances courantes. Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les emprunts et dettes financières courantes.

Les placements à court terme sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés au bilan à leur valeur de marché au jour de la clôture. Les gains latents ainsi dégagés sont enregistrés directement dans les capitaux propres sur la ligne « Eléments constatés directement en capitaux propres ».

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

1.20. – Actions auto-détenues.

Les actions auto-détenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.21. – Options de souscription ou d'achat d'actions.

Les stocks options sont destinées à motiver et fidéliser les salariés qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du groupe.

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », la valeur des options accordées calculée à la date d'attribution des options est comptabilisée en charges sur la durée d'indisponibilité des options, généralement 5 ans.

La juste valeur des stock-options est déterminée sur la base du modèle de Black & Scholes. Ce dernier prend en compte les caractéristiques du plan tels

que prix d'exercice et période d'exercice, les données de marché lors de l'attribution tels que taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus et une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 pour lesquels des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

L'impact sur le résultat de la période de l'application de la norme IFRS 2 est pris en compte sur la ligne du compte de résultat frais commerciaux et administratifs globalement au niveau du groupe et n'est pas alloué aux divisions ni aux zones géographiques.

1.22. – Provisions pour retraitements, aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés.

Le groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les caractéristiques des régimes en vigueur au sein du groupe sont les suivantes :

— En France, les obligations conventionnelles prévoient des indemnités de fin de carrière spécifiques. Par ailleurs, il a été mis en place un régime de congé de fin de carrière ainsi qu'un régime de retraite à prestations définies. Il existe de plus dans certaines sociétés du groupe une couverture médicale partiellement prise en charge par le groupe et bénéficiant aux retraités. A l'exception de la prévoyance médicale des retraités, ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle ;

— A l'étranger, lorsqu'il existe des régimes de retraites ou d'autres engagements spécifiques à prestations définies, les engagements actuariels correspondants, nets des fonds capitalisés affectés à leur couverture, sont également pris en charge sur la base des droits acquis par les salariés.

La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice ;
- la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année ;
- le produit des fonds externes calculé sur la base du rendement normalisé des placements à long terme ;
- l'incidence des modifications éventuelles de régimes sur les années antérieures ou de nouveaux régimes ;
- l'amortissement des écarts actuariels.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre de chaque régime, le groupe utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière selon la méthode dite des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements et des actifs de couverture est effectuée chaque année et tient compte, notamment pour la valorisation des engagements, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs, à l'exception des écarts n'excédant pas 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la juste valeur des actifs de couverture (principe du « Corridor »). Cet amortissement d'écart est inclus dans la charge actuarielle de l'exercice suivant. Les écarts constatés sur les autres avantages tels que jubilés, médailles sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat sans application du « Corridor ».

La dette relative à l'engagement net de la société concernant le personnel est constatée au passif du bilan, dans la rubrique Provisions pour retraite et autres avantages.

1.23. – Provisions pour risques et charges.

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le groupe. Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation tels que ruptures de contrats, reprises de produits et des risques sociaux.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques, selon la nature des provisions.

Les provisions pour risques et charges sont classées selon leur nature en passifs non courants ou en passifs courants. Les provisions concernant des risques ou litiges devant se régler dans les douze mois suivant la clôture ou celles liées au cycle normal d'exploitation (i.e. retours produits) sont présentées dans les passifs courants. Les autres provisions pour risques et charges sont présentées dans les passifs non courants.

1.24. – Emprunts et dettes financières.

Ils sont évalués au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Conformément au principe de comptabilisation des couvertures de juste valeur, les emprunts et dettes financières à taux fixe « Swappés » à taux variable sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur qui en résultent sont comptabilisées en résultat financier et sont compensées par les variations de valeur des swaps de taux attachés.

La juste valeur des dettes à taux fixe est déterminée par actualisation des cash flows futurs, en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture, avec prise en compte du « Spread » correspondant à la classe de risque du groupe.

La valeur comptable des dettes à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les passifs non courants. Les emprunts et dettes financières à court terme, ainsi que la part remboursable à moins de un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme, sont présentés dans les passifs courants.

1.25. – Instruments dérivés.

Selon les règles du groupe, les différentes sociétés consolidées ne doivent prendre aucune position spéculative en matière financière. Par conséquent, tous les instruments dérivés conclus par les sociétés du groupe ne le sont qu'à des fins de couverture et suivent ainsi le principe de la comptabilité de couverture.

En matière de risque de change, les principes comptables applicables sont détaillés en note 1.2.

S'agissant du risque de taux, les dettes et prêts financiers à taux fixe couverts par des swaps de taux sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur de ces dettes sont enregistrées dans le résultat financier, et compensées par la comptabilisation des variations de juste valeur des dérivés de couverture attachés. Les dettes et prêts financiers à taux variable sont valorisés au coût qui correspond à leur valeur de marché. Les swaps ou caps qui les couvrent sont valorisés au bilan à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres sur la ligne éléments constatés directement en capitaux propres.

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. Cette valeur de marché est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

1.26. – Résultats par action.

Le calcul des résultats nets par action est établi selon les règles édictées par IAS 33.

Les résultats nets par action sont obtenus à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en minoration des capitaux propres.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte le cas échéant les options de souscription et d'achat d'actions ayant un effet dilutif selon la « Méthode du rachat d'actions » : les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

1.27. – Comptes intermédiaires.

Les mêmes principes comptables que ceux indiqués ci-dessus sont appliqués pour les comptes intermédiaires à l'exception de ceux sur l'impôt sur les bénéfices.

Impôts sur les bénéfices

Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôt (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal.

Note 2. – Variation de périmètre.

a. Premier semestre 2005.

En mai 2005, le groupe L'Oréal a complété sa participation dans le club des créateurs de beauté Japon à hauteur de 50 %. Cette société précédemment mise en équivalence sera consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle à compter du 1^{er} juillet 2005.

En juin 2005, le groupe L'Oréal a finalisé l'acquisition de SkinCeuticals, société non cotée, comptant parmi les principaux acteurs du marché américain des produits de soins de la peau haut de gamme commercialisés par les professionnels. Le chiffre d'affaires de SkinCeuticals a atteint 35 millions de dollars (USD) en 2004. Cette acquisition figure en autres immobilisations incorporelles dans l'attente de l'allocation définitive du prix d'acquisition.

Le coût de ces nouvelles acquisitions s'établit à environ 150 millions d'euros.

b. Année 2004.

En janvier 2004, le groupe L'Oréal a finalisé l'acquisition de la marque chinoise de soin de la peau Mininurse. Les activités Mininurse sont consolidées par intégration globale à 100 % depuis cette date. Le chiffre d'affaires de Mininurse pour l'année 2003 a été de l'ordre de 40 millions d'euros.

En mai 2004, le groupe L'Oréal a finalisé l'acquisition de l'affaire chinoise de maquillage et de soins de la peau Yue-Sai. Cette activité est consolidée par intégration globale, à 100 %, depuis juin 2004. Le chiffre d'affaires de Yue Sai pour l'année 2003 a été de l'ordre de 38 millions d'euros.

Le groupe a acquis le contrôle de la société Shu Uemura Cosmetics, Inc qui produit et commercialise les produits de la marque Shu Uemura au Japon. Cette société, antérieurement consolidée par intégration proportionnelle à 35 %, est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2004. Son chiffre d'affaires à 100 % pour l'année 2003 a été de 69 millions d'euros.

Au premier trimestre 2004, le groupe a racheté les intérêts minoritaires des sociétés Lavicosmetica Cosmétique Active Hellas (Grèce) et Parmobel (Chypre) et en décembre 2004 de la société Shu Uemura Cosmetic Corporate (Taiwan). Ces sociétés sont désormais consolidées à 100 %.

Le coût de ces nouvelles acquisitions s'établit à environ 530 millions d'euros. Le montant total des écarts d'acquisitions et des autres actifs incorporels résultant de ces acquisitions s'établit respectivement à 412 millions d'euros et à 110 millions d'euros.

Les résultats définitifs de l'offre de Sanofi-Synthélabo sur Aventis publiés le 12 août 2004 par l'AMF ont confirmé le succès de l'opération à hauteur de 95,47 % du capital d'Aventis. A la suite de cette opération, L'Oréal détenait 10,41 % du capital et 17,23 % des droits de vote du nouveau groupe Sanofi-

Aventis. En conséquence, L'Oréal a procédé à la déconsolidation de sa participation dans Sanofi-Synthelabo au 12 août 2004 et a dégagé une plus value brute de dilution de 2,9 milliards d'euros. Le pacte d'actionnaires conclu entre la société L'Oréal et le groupe Total, concernant leurs participations respectives dans Sanofi-Synthelabo, est arrivé à échéance au 2 décembre 2004.

L'assemblée générale extraordinaire de L'Oréal du 29 avril 2004 a approuvé la fusion-absorption de la société Gesparal par L'Oréal. A l'issue de cette opération la famille Bettencourt et Nestlé sont devenus actionnaires directs de L'Oréal avec des participations respectives d'environ 27,5 % et 26,4 % en capital et 28,6 % et 27,4 % en droits de vote. Cette opération n'a pas eu d'effet significatif sur la structure et les résultats du groupe L'Oréal, Gesparal ne détenant que des titres L'Oréal et n'ayant aucun endettement au moment de la fusion.

Note 3. – Information sectorielle.

a. Informations par secteur d'activité.

La branche cosmétique est organisée en quatre secteurs, s'adressant chacun à des circuits de distribution spécifiques :

— Division produits professionnels : produits utilisés mais aussi vendus dans les salons de coiffure ;

— Division produits grand public : produits commercialisés dans les circuits de grande distribution ;

— Division produits de luxe : produits commercialisés dans la distribution sélective, c'est-à-dire grands magasins, parfumeries, travel retail et boutiques en propre ;

— Département cosmétique active : soins dermocosmétiques vendus en pharmacie et dans les espaces spécialisés des parapharmacies.

En outre, les « Divers cosmétiques » comprennent principalement l'activité de vente à distance de produits cosmétiques.

Le « Non alloué » correspond aux frais des directions fonctionnelles, de recherche fondamentale et aux charges de stock-options non affectés aux divisions cosmétiques. En outre, elle inclut les activités annexes aux métiers du groupe, telles que les activités d'assurance, de réassurance et bancaire.

La branche dermatologie constituée par Galderma, joint-venture entre L'Oréal et Nestlé, répond aux besoins des dermatologues et de leurs patients.

Les données par branche et division sont établies en suivant les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour l'établissement des états financiers consolidés, et décrits dans la note 1.

La mesure de la performance de chaque branche ou de chaque division est basée sur le « Résultat d'exploitation ».

Chiffre d'affaires des branches et des divisions.

(En millions d'euros.)

	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004	2004
Produits professionnels	1 022,7	989,8	1 920,4
Produits grand public	3 767,9	3 634,6	7 050,1
Produits de luxe	1 632,4	1 627,3	3 449,6
Cosmétique active	560,3	492,2	840,9
Divers cosmétiques	44,0	46,5	86,8
Branche cosmétique	7 027,4	6 790,4	13 347,9
Branche dermatologie	136,2	131,2	293,4
Groupe	7 163,6	6 921,6	13 641,3

Résultat d'exploitation des branches et des divisions (en millions d'euros)

	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004	2004
Produits professionnels	194,9	206,8	365,4
Produits grand public	668,7	644,8	1 186,6
Produits de luxe	279,2	291,3	693,6
Cosmétique active	138,5	114,0	156,8
Divers cosmétiques	0,4	4,0	4,0
Total des divisions cosmétiques	1 281,7	1 260,9	2 406,3
Non alloué	- 181,3	- 155,3	- 368,0
Branche cosmétique	1 100,4	1 105,6	2 038,3
Branche dermatologique	14,2	9,7	50,6
Groupe	1 114,6	1 115,3	2 088,9

b. Informations par zone géographique.

Toutes les informations sont présentées par zone d'implantation géographique des filiales.

b1. Chiffre d'affaires groupe :

	Premier semestre 2005		Croissance (en %)		Premier semestre 2004		2004	
	(En millions d'euros)	Poids en %	A données publiées	Hors effets monétaires	(En millions d'euros)	Poids en %	(En millions d'euros)	Poids en %
Europe de l'Ouest	3 574,1	49,9	- 1,0	- 0,9	3 608,8	52,1	6 805,5	49,9
Amérique du Nord	1 866,1	26,0	3,4	6,8	1 805,2	26,1	3 750,0	27,5
Reste du monde	1 723,4	24,1	14,3	13,5	1 507,6	21,8	3 085,9	22,6
Groupe	7 163,6	100,0	3,5	4,2	6 921,6	100,0	13 641,3	100,0

b2. Chiffre d'affaires cosmétique :

	Premier semestre 2005		Croissance (en %)		Premier semestre 2004		2004	
	(En millions d'euros)	Poids en %	A données publiées	Hors effets monétaires	(En millions d'euros)	Poids en %	(En millions d'euros)	Poids en %
Europe de l'Ouest	3 533,5	50,3	- 1,1	- 1,0	3 572,6	52,6	6 732,8	50,4
Amérique du Nord	1 794,3	25,5	3,8	7,2	1 728,6	25,5	3 570,5	26,7
Reste du monde	1 699,6	24,2	14,1	13,3	1 489,2	21,9	3 044,6	22,8
Cosmétique	7 027,4	100,0	3,5	4,2	6 790,4	100,0	13 347,9	100,0

Note 4. – Autres produits et charges.

(En millions d'euros.)

Ce poste se décline comme suit :

	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004	2004 pro forma	2004
Plus ou moins-values de cession d'actifs corporels et incorporels	4,7	4,9	- 62,7	- 62,7
Dépréciation des actifs corporels et incorporels			- 24,0	- 24,0
Coûts de restructuration	- 7,0	- 0,4	- 39,5	- 39,5
Plus-value de dilution Sanofi-Aventis				2 854,5
Total	- 2,3	4,5	- 126,2	2 728,3

Note 5. – Coût de l'endettement financier net.

(En millions d'euros.)

Ce poste se décompose comme suit :

	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004	2004
Coût de l'endettement financier brut	- 45,7	- 31,1	- 64,6
Produits de trésorerie	19,3	8,0	21,5
Coût de l'endettement financier net	- 26,4	- 23,1	- 43,1

Note 6. – Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles.

L'augmentation du poste « Ecart d'acquisition » résulte pour l'essentiel de la variation des taux de change pour 161 millions d'euros.

L'augmentation du poste « Autres immobilisations incorporelles » résulte des acquisitions du semestre pour 145 millions d'euros ainsi que la variation des taux de change pour 64 millions d'euros.

Note 7. – Immobilisations corporelles.

Les investissements de la période se sont élevés à 278,9 millions d'euros, contre 280,9 millions d'euros et 617,1 millions d'euros respectivement sur le premier semestre 2004 et l'année 2004.

La dotation aux amortissements pour le premier semestre 2005 s'élève à 225,3 millions d'euros contre 194,4 millions d'euros et 429,9 millions d'euros respectivement pour le premier semestre 2004 et l'année 2004.

Note 8. – Immobilisations financières.

(En millions d'euros.)

	30/06/05		30/06/04		31/12/04	
	Valeur bilan	Coût d'acquisition	Valeur bilan	Coût d'acquisition	Valeur bilan	Coût d'acquisition
Titres de participation						
Sanofi-Aventis (1)	9 712,5	4 880,1			8 410,8	4 880,1
Titres non cotés	4,2	4,2	3,9	3,9	4,0	4,0
Prêts et créances financiers non courants	137,2	137,2	124,9	124,9	127,6	127,5
Total	9 853,9	5 021,5	128,8	128,8	8 542,4	5 011,6

(1) Sanofi-Aventis a été déconsolidé le 12 août 2004 (voir notes 2 et 9). La valeur au bilan au 31 décembre 2004 et au 30 juin 2005 respectivement de 8 410,8 millions d'euros et de 9 712,5 millions d'euros correspond à la valeur boursière des titres sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2004 et au 30 juin 2005 respectivement de 58,80 € et 67,9 €.

Note 9. – Titres mis en équivalence.

(En millions d'euros.)

	30/06/05			30/06/04			Valeur au bilan		
	% Capital détenu	Capitaux propres consolidés	Résultat consolidé	% Capital détenu	Capitaux propres consolidés	Résultat consolidé	30/06/05	30/06/04	31/12/04
Sanofi-Aventis (1) ...				20,95	1 731,2	234,0		1 965,2	
Club des créateurs de beauté Japon (2) ..	50,00		-0,6	20,00	1,2	-0,5		0,7	
Titres mis en équivalence			-0,6		1 732,4	233,5		1 965,9	

(1) Sanofi-Aventis a été déconsolidé le 12 août 2004 (voir notes 2 et 8).

(2) En mai 2005, L'Oréal a complété sa participation à hauteur de 50 % dans le club des créateurs de Beauté Japon.

Cette société sera consolidée par intégration proportionnelle à compter du 1^{er} juillet 2005 (note 2a).

Note 10. – Trésorerie.

(En millions d'euros.)

	30/06/05		30/06/04		31/12/04	
	Valeur bilan	Coût d'acquisition	Valeur bilan	Coût d'acquisition	Valeur bilan	Coût d'acquisition
Valeurs mobilières de placement	133,9	129,1	174,0	160,7	180,4	170,9
Comptes bancaires et autres disponibilités	335,9	335,9	316,7	316,7	395,8	395,8
Total	469,8	465,0	490,7	477,4	576,2	566,7

Les valeurs mobilières de placement comprennent essentiellement des Sicav et des fonds communs de placement, rémunérés sur la base de l'Eonia ainsi que des placements à court terme.

Les gains latents au 30 juin 2005 s'élèvent à 4,8 millions d'euros et sont enregistrés directement en capitaux propres, contre 13,3 millions d'euros au 30 juin 2004 et 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Note 11. – Capitaux propres (part du groupe).

Le capital se compose de 658 767 160 actions de 0,20 € au 30 juin 2005 suite à la décision du conseil d'administration du 26 avril 2005 d'annuler 17 300 000 actions L'Oréal et aux levées d'options de souscription à hauteur de 5 000 actions. Il se composait de 676 062 160 actions de 0,20 € au 31 décembre 2004.

Un programme de rachat d'actions L'Oréal a été autorisé par les assemblées générales des actionnaires du 29 mai 2002, du 22 mai 2003, du 29 avril 2004 et du 26 avril 2005. Les actions correspondantes sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession nets d'impôts relatifs aux transactions sur ces actions sont également inscrits en capitaux propres.

Durant l'exercice 2004, L'Oréal a acheté 12 340 000 actions pour 691,8 millions d'euros. Ces actions étaient toujours détenues au 31 décembre 2004.

Durant le premier semestre 2005, L'Oréal a acheté 9 500 000 actions pour 557,9 millions d'euros. Compte tenu des 17 300 000 actions annulées, 4 540 000 actions sont détenues au 30 juin 2005.

Par ailleurs, les actions L'Oréal acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés, désormais comptabilisés en diminution des capitaux propres consolidés, s'élevaient à 25 447 800 actions au 31 décembre 2004 pour un prix d'acquisition de 1 759,1 millions d'euros.

Au 30 juin 2005, ces actions s'élevaient à 24 614 550 pour un prix d'acquisition de 1 733,0 millions d'euros. Au cours de l'année 2004, aucune action n'a été achetée à ce titre ni vendue et il a été procédé à des levées d'options portant sur 1 038 600 actions.

Au cours du premier semestre 2005, aucune action n'a été achetée à ce titre ni vendue et il a été procédé à des levées d'options portant sur 833 250 actions.

Note 12. – Provisions pour risques et charges.

a. Soldes à la clôture.

(En millions d'euros.)

	30/06/05	30/06/04	31/12/04
Provisions pour risques et charges non courantes ..	164,2	202,0	188,0
Provisions pour restructuration	3,1	8,4	3,7
Autres provisions non courantes	161,1	193,6	184,3
Provisions pour risques et charges courantes (1)	275,1	264,8	286,6
Provisions pour restructuration	38,8	17,9	44,0
Autres provisions courantes	236,3	246,9	242,6
Total	439,3	466,8	474,6

(1) Elles sont présentées au bilan dans les autres dettes courantes

b. Variations de l'exercice des provisions pour restructuration et autres provisions pour risques et charges.
(En millions d'euros.)

	31/12/04	Dotation (2)	Reprises (utilisation) (2)	Reprises (non utilisées) (2)	Incidence Périmètre / taux de change / Autres (1)	30/06/05
Autres provisions pour risques et charges	426,9	78,5	- 89,9	- 37,6	19,5	397,4
Provisions pour restructurations	47,7	5,1	- 8,9	- 2,7	0,7	41,9

(1) Concerne pour l'essentiel des variations de change

(2) Ces chiffres se répartissent comme suit :

	Dotations	Reprises (utilisation)	Reprises (non utilisées)
Coûts de restructuration	5,1	- 8,9	- 2,7
Provisions d'exploitation	76,5	- 84,9	- 27,1
Impôts sur les résultats	2,0	- 5,0	- 10,5

Note 13. – Emprunts et dettes financières.

Le groupe se finance à moyen terme par des emprunts bancaires et à court terme, par l'émission de billets de trésorerie en France et de papier commercial aux États-Unis.

Analyse de la dette par nature.
(En millions d'euros.)

	30/06/05		30/06/04		31/12/04	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Billets de trésorerie		1 952,2		1 134,7		1 109,8
Emprunts bancaires moyen et long terme	416,4	264,8	619,6	6,6	625,3	70,9
Prêt à durée indéterminée	15,6	12,3	30,0	14,6	22,9	11,6
Dettes financières de location-financement	51,6	14,2	65,6	10,8	60,1	11,0
Concours bancaires		148,0		124,4		69,3
Autres emprunts et dettes financiers	25,2	219,0	25,5	265,2	4,7	158,6
Total	508,8	2 610,5	740,7	1 556,3	713,0	1 431,2

Analyse de la dette par maturité.
(En millions d'euros.)

	30/06/05	30/06/04	31/12/04
Inférieure à 1 an	2 610,5	1 556,3	1 431,2
De 1 à 5 ans	459,8	627,7	665,8
Supérieure à 5 ans	49,0	113,0	47,2
Total	3 119,3	2 297,0	2 144,2

Juste valeur des emprunts et dettes financières.

La juste valeur des dettes à taux fixe est déterminée pour chaque emprunt par actualisation des cash-flows futurs, en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice et avec prise en compte du spread correspondant à la classe de risque du groupe.

La valeur nette comptable des concours bancaires courants et autres emprunts à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Au 30 juin 2005, la juste valeur des dettes s'élève à 3 125,7 millions d'euros, contre 2 303,5 millions d'euros, et 2 151,1 millions d'euros respectivement au 30 juin 2004 et 31 décembre 2004.

Note 14. – Instruments financiers.

Risque de change.

Les instruments de couverture sont affectés exclusivement aux dettes et créances comptabilisées et aux opérations prévisionnelles de l'année en cours et de l'année à venir dont la réalisation est jugée hautement probable. Sur la base des informations fournies par les filiales, les opérations d'exploitation prévisionnelles font l'objet de couvertures de change, soit par options, soit par achats ou ventes à terme de devises.

Au 30 juin 2005, la variation de la valeur intrinsèque des instruments de couverture affectés aux opérations futures et différées en capitaux propres s'élève à - 55,4 millions d'euros, contre 26,4 millions d'euros et 70,3 millions d'euros respectivement au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004.

Risque de taux.

A l'instar du change, la politique du groupe est de ne pas prendre de position spéculative.

Ainsi, le groupe a vocation à se refinancer principalement à taux variable. De plus, les instruments financiers dérivés qui sont négociés dans le cadre de cette gestion, le sont à des fins de couverture.

Au 30 juin 2005, la valeur de marché des instruments financiers de couverture de taux différée en capitaux propres est de - 2,3 millions d'euros contre - 1,0 millions d'euros et - 2,3 millions d'euros respectivement au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004.

Note 15. – Résultat net hors éléments non récurrents, Part du groupe.

a. Réconciliation avec le résultat net.

Le résultat net hors éléments non récurrents, part du groupe se réconcilie comme suit avec le résultat net part du groupe pour les trois périodes présentées.

(En millions d'euros)	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004 Pro forma	2004 Pro forma
Résultat net part du groupe	891,6	877,7	1 438,7
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs à long terme	- 4,7	- 4,9	62,7
Dépréciation d'actifs à long terme			24,0
Coût de restructuration	7,0	0,4	39,5
Effet impôt sur éléments non récurrents	- 2,3	1,8	- 78,8
Intérêts minoritaires			- 0,2
Résultat net hors éléments non récurrents, part du groupe	891,6	875,0	1 485,9

b. Résultat net par action.

Les tableaux ci-dessous détaillent le résultat net - part du groupe par action pour les trois périodes présentées :

	30/06/05		
	Résultat net part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net part du groupe par action (en euros)
Résultat net, part du groupe, par action	891,6	634 156 110	1,41
Options d'achats et de souscriptions		1 630 043	
Résultat net dilué, part du groupe, par action	891,6	635 786 153	1,40

Pro forma	30/06/04		
	Résultat net part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net part du groupe par action (en euros)
Résultat net, part du groupe, par action	877,7	649 935 881	1,35
Options d'achats et de souscriptions		2 382 588	
Résultat net dilué, part du groupe, par action	877,7	652 318 469	1,35

Pro forma	Résultat net part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net part du groupe par action (en euros)
Résultat net, part du groupe, par action	1 438,7	647 677 982	2,22
Options d'achats et de souscriptions		1 920 422	
Résultat net dilué, part du groupe, par action	1 438,7	649 598 404	2,21

c. Résultat net hors éléments non récurrents par action.

Les tableaux ci-dessous détaillent le résultat net hors éléments non récurrents, part du groupe par action pour les trois périodes présentées :

	30/06/05		
	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe par action (en euros)
Résultat net hors éléments non récurrents, part du groupe, par action	891,6	634 156 110	1,41
Options d'achats et de souscriptions		1 630 043	
Résultat net hors éléments non récurrents dilué, part du groupe, par action	891,6	635 786 153	1,40

Pro forma	30/06/04		
	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe par action (en euros)
Résultat net hors éléments non récurrents, part du groupe, par action	875,0	649 935 881	1,35
Options d'achats et de souscriptions		2 382 588	
Résultat net hors éléments non récurrents dilué, part du groupe, par action	875,0	652 318 469	1,34

Pro forma	30/06/04		
	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe par action (en euros)
Résultat net hors éléments non récurrents, part du groupe, par action	1 485,9	647 677 982	2,29
Options d'achats et de souscriptions		1 920 422	
Résultat net hors éléments non récurrents dilué, part du groupe, par action	1 485,9	649 598 404	2,29

Note 16. – Tableaux de passage des normes françaises aux normes IFRS.

a. – Réconciliation du bilan au 30 juin 2004.

Bilan actif.
(En millions d'euros.)

Bilan publié au 30/06/04 Normes françaises	Notes	Reclassement et retraitement IFRS		Bilan IFRS au 30/06/04	
		Actif / Actif	Actif / Passif		
Actif immobilisé	8 893,3	698,4	15,3	Actifs non courants	9 607,0
Ecart d'acquisition	1 240,0	2 404,9	45,6	Ecart d'acquisition	3 690,5
Immobilisations incorporelles	3 916,1	- 2 746,2	- 0,4	Autres immobilisations incorporelles	1 169,5
Immobilisations corporelles	1 935,3	227,8		Immobilisations corporelles	2 163,1
Immobilisations financières	165,9	- 36,9	- 0,2	Immobilisations financières	128,8
Titres mis en équivalence	1 636,0	340,7	- 10,8	Titres mis en équivalence	1 965,9
		508,1	- 18,9	Impôts différés actifs	489,2
Actif circulant	7 187,8	- 698,4	- 1 487,7	Actifs courants	5 001,7
Stocks	1 175,0		- 3,6	Stocks	1 171,4
Avances et acomptes	59,0	- 59,0			
Créances clients	2 439,2		- 0,1	Créances clients	2 439,1
Autres créances et comptes de régularisation	1 485,6	- 693,8	25,2	Autres créances courantes	817,0
		83,5		Impôts sur les bénéfices	83,5
Valeurs mobilières de placement	1 724,2				
Disponibilités	304,8	- 29,1	- 1 509,2	Trésorerie	490,7
Total	16 081,1		- 1 472,4	Total	14 608,7

Bilan passif.
(En millions d'euros.)

Bilan publié au 30 juin 2004 normes françaises	Note	Reclassement et retraitement IFRS		Bilan IFRS au 30 juin 2004	
		Passif / Passif	Actif / Passif		
Capitaux propres (1)	8 671,9	- 524,9	- 1 490,8	Capitaux propres	6 656,2
Capital	135,2			Capital	135,2
Primes d'émission, fusion	953,5			Primes d'émission, fusion	953,5
Réserves	8 756,1	- 17 674	253,7	Réserves	7 242,4
		0,9	26,4	Eléments constatés directement en capitaux propres	25,5
Réserve de conversion	- 1 168,6	1 243,3	0,4	Réserve de conversion	75,1
Actions détenues en propre	- 12,0		- 1 767,7	Actions auto-détenues	- 1 779,7
Intérêts minoritaires	7,7	0,1	- 3,6	Capitaux propres, part du groupe	6 652,0
Provisions risques et charges	1 351,5	244,0		Intérêts minoritaires	4,2
Provisions pour retraites et autres avantages	813,2	217,7		Passifs non courants	2 336,2
Autres provisions pour risques et charges	467,0	- 265,0		Provisions pour retraites et autres avantages	1 030,9
Impôts différés passifs	71,3	291,3		Autres provisions pour risques et charges	202,0
				Impôts différés passifs	362,6

Bilan publié au 30 juin 2004 normes françaises		Note	Reclassement et retraitement IFRS		Bilan IFRS au 30 juin 2004	
			Passif / Passif	Actif / Passif		
Emprunts et dettes financières	2 331,4	11	- 1 611,1	20,4	Emprunts et dettes financières non courants	740,7
Dettes d'exploitation et autres	3 726,3		1 892,0	- 2,0	Passifs courants	5 616,3
Avances et acomptes	0,5		- 0,5			
Dettes fournisseurs	2 039,3			- 0,1	Dettes fournisseurs	2 039,2
		12	1 553,8	2,5	Emprunts et dettes financières courants	1 556,3
Autres dettes et comptes de régularisation . . .	1 686,5	13	28,4	- 4,4	Autres dettes courantes	1 710,5
			310,3		Impôts sur les bénéfices	310,3
Total	16 081,1			- 1 472,4	Total	14 608,7

(1) Y compris les « Intérêts minoritaires ».

Bilan actif.

Note 1 et 2 : les fonds de commerce (2 632,3 millions d'euros) et les parts de marché (113,2 millions d'euros) ont été reclassés en écarts d'acquisition car ils ne peuvent pas être qualifiés d'actifs incorporels identifiables selon IAS 38.

L'écart d'acquisition relatif aux titres Sanofi-Synthélabo a été reclassé sur la ligne « Titres mis en équivalence » pour 340,7 millions d'euros.

Note 3 : les matériels publicitaires amortissables ont été transférés des « Autres créances et comptes de régularisation » en « Immobilisations corporelles » pour un montant de 222,6 millions d'euros (norme IAS 16).

Note 4 : la part courante des prêts a été reclassée dans les « Autres créances courantes » ou en « Trésorerie ».

Note 5 : l'écart d'acquisition relatif aux titres Sanofi-Synthélabo a été reclassé sur cette ligne pour 340,7 millions d'euros.

Note 6 : il s'agit du reclassement des impôts différés actifs sur une ligne distincte en IFRS (508,1 millions d'euros), du reclassement des matériels publicitaires amortissables en immobilisations corporelles (222,6 millions d'euros), ainsi que de divers reclassements pour un montant net de 62,1 millions d'euros au titre des « Avances et acomptes versés », des impôts courants, des instruments financiers de couverture et de la part courante des prêts.

Note 7 : il s'agit du reclassement des actions auto-détenues en déduction des capitaux propres (valeur brute : 1 767,7 millions d'euros, dépréciation : 245,2 millions d'euros), du reclassement des instruments financiers de couverture (40,5 millions d'euros), du reclassement des prêts à court terme, ainsi que divers reclassements pour un montant net de 3,9 millions d'euros.

Bilan passif.

Note 8 : il s'agit pour l'essentiel de la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux en accord avec l'option prévue par IFRS 1.

Note 9 : Les provisions pour risques et charges ont été ventilées entre passifs courants (provisions liées au cycle d'exploitation et/ou dont la date de réalisation est inférieure à 12 mois) et passifs non courants.

Note 10 : Un impôt différé passif a été constaté sur les titres Sanofi-Synthélabo (291,3 millions d'euros) sur la différence entre la valeur fiscale des titres et leur valeur dans les comptes consolidés conformément à IAS 12.

Note 11 et 12 : Les emprunts et dettes financières ont été ventilés entre la part courante et non courante.

Note 13 : Il s'agit du reclassement de l'impôt courant sur une ligne distincte (310,3 millions d'euros) et du reclassement des provisions pour risques et charges courantes (265,0 millions d'euros) ainsi que de divers reclassements pour un montant net de 69,3 millions d'euros.

b. – Réconciliation des capitaux propres au 30 juin 2004.

Les ajustements sur les capitaux propres au 30 juin 2004 se déclinent comme suit :

(En millions d'euros)	Reclassement et retraitement IFRS		Total
	Passif / Passif	Actif / Passif	
Capitaux propres, part du groupe			8 664,2
Intérêts minoritaires			7,7
Capitaux propres publiés au 30 juin 2004 en normes françaises			8 671,9
1. Réserves	- 1 767,4	253,7	- 1 513,7
Annulation de la dépréciation sur actions auto-détenues		245,2	
Effet d'impôt attaché		- 82,7	
Impôt différé passif sur les titres Sanofi-Synthélabo	- 291,3		
Impact IFRS sur les titres Sanofi-Synthélabo		- 10,8	
Comptabilisation des écarts actuariels liés aux retraites et autres ajustements	- 215,5		
Effet d'impôt attaché		74,3	
Annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition		30,9	
Reclassement de la réserve de conversion dans les réserves au 1 ^{er} janvier 2004	- 1 243,3		
Couverture de juste valeur nette d'impôt (taux d'intérêt)	- 17,2	18,0	
Couverture de juste valeur nette d'impôt (change)		- 15,4	
Autres retraitements	- 0,1	- 5,8	

(En millions d'euros)	Reclassement et retraitement IFRS		Total
	Passif / Passif	Actif / Passif	
2. Eléments constatés directement en capitaux propres	- 0,9	26,4	25,5
Couverture de flux futurs nette d'impôt (change)		17,5	
Couverture de flux futurs nette d'impôt (taux d'intérêt)	- 0,9	0,3	
Revalorisation à leur valeur de marché des titres disponibles à la vente		13,3	
Effet d'impôt associé		- 4,7	
3. Réserves de conversion	1 243,3	0,4	1 243,7
Reclassement de la réserve de conversion dans les réserves au 01/01/04	1 243,3		
Ecart de change sur écarts d'acquisition 2004 en devises		- 0,6	
Autres retraitements		1,0	
4. Actions auto-détenues		- 1 767,7	- 1 767,7
Reclassement de la valeur brute des actions auto-détenues		- 1 767,7	
5. Intérêts minoritaires	0,1	- 3,6	- 3,5
Engagements de rachat des minoritaires		- 8,1	
Ré-estimation globale nette d'impôt		4,5	
Autres retraitements	0,1		
Capitaux propres IFRS au 30 juin 2004			6 656,2

c. – Réconciliation du bilan au 31 décembre 2004.

Bilan actif.
(En millions d'euros.)

Bilan publié au 31/12/04 normes françaises	Note	Reclassement et retraitement IFRS		Bilan IFRS au 31/12/04	
		Actif / Actif	Actif / Passif		
Actif immobilisé	11 533,7		769,6	3 430,7	Actifs non courants 15 734,0
Ecarts d'acquisition	817,2	1	2 669,9	26,7	Ecarts d'acquisition 3 513,8
Immobilisations incorporelles	3 739,7	2	- 2 673,2	- 1,6	Autres immobilisations incorporelles 1 064,9
Immobilisations corporelles	1 943,7	3	241,3	0,0	Immobilisations corporelles 2 185,0
Immobilisations financières	5 033,1	4	- 10,6	3 519,9	Immobilisations financières 8 542,4
		5	542,2	- 114,3	Impôts différés actifs 427,9
Actif circulant	6 645,4		- 769,6	- 1 224,6	Actifs courants 4 651,2
Stocks	1 126,1			- 2,7	Stocks 1 123,4
Avances et acomptes versés	62,3		- 62,3		
Créances clients	2 063,6		- 0,2		Créances clients 2 063,4
Autres créances et comptes de régularisation	1 412,9	5	- 674,5	92,6	Autres créances courantes 831,0
			57,2		Impôts sur les bénéfices 57,2
Valeurs mobilières de placement	1 579,6	6	- 255,6	- 1 324,0	
Disponibilités	400,9	7	165,8	9,5	Trésorerie 576,2
Total	18 179,1			2 206,1	Total 20 385,2

Bilan passif.
(En millions d'euros.)

Bilan publié au 31/12/04 normes françaises	Note	Reclassement et retraitement IFRS		Bilan IFRS au 31/12/04	
		Passif / passif	Actif / passif		
Capitaux propres (1)	10 563,7		- 904,0	2 165,7	Capitaux propres 11 825,4
Capital	135,2				Capital 135,2
Primes d'émission, fusion	953,5				Primes d'émission, fusion 953,5
Réserves	11 430,7		- 1 542,1	406,7	Réserves 10 295,3
			- 506,7	3 537,7	Eléments constatés directement en capitaux propres 3 031,0
Ecart de conversion	- 1 268,1		1 158,2	- 30,0	Réserve de conversion - 139,9
Actions détenues en propre	- 691,8			- 1 759,1	Actions auto-détenues - 2 450,9
					Capitaux propres, part du groupe 11 824,2
Intérêts minoritaires	4,2		- 13,4	10,4	Intérêts minoritaires 1,2
Provisions risques et charges	1 921,6		606,3	- 22,1	Passifs non courants 3 218,8
Provisions pour retraites et autres avantages	787,1	8	2 08,5		Provisions pour retraites et autres avantages 995,6
Autres provisions pour risques et charges	474,6	9	- 286,6		Autres provisions pour risques et charges 188,0
Impôts différés passif	659,9	10	684,4	- 22,1	Impôts différés passifs 1 322,2
Emprunts et dettes financières					Emprunts et dettes financières non courants 713,0
					Passifs courants 5 341,0
Dettes d'exploitation et autres	3 519,1		1 789,7	32,2	
Avances et acomptes	0,3		- 0,3		
Dettes fournisseurs	2 108,0		- 0,1	0,8	Dettes fournisseurs 2 108,7
		12	1 431,6	- 0,4	Emprunts et dettes financières courants 1 431,2
Autres dettes et comptes de régularisation	1 410,8	13	154,9	31,8	Autres dettes courantes 1 597,5
			203,6		Impôts sur les bénéfices 203,6
Total	18 179,1			2 206,1	Total 20 385,2

(1) Y compris les « Intérêts minoritaires ».

Bilan actif.

Note 1 et 2 : les fonds de commerce (2 564,6 millions d'euros) et les parts de marché (105,2 millions d'euros) ont été reclassés en écarts d'acquisition car ils ne peuvent pas être qualifiés d'actifs incorporels identifiables selon IAS 38.

Note 3 : les matériels publicitaires amortissables ont été transférés des « Autres créances et comptes de régularisation » en immobilisations corporelles pour un montant de 234,1 millions d'euros (norme IAS 16).

Note 4 : les titres Sanofi-Aventis ont été réévalués à leur valeur de marché au 31 décembre 2004 (3 530,7 millions d'euros) ; la part courante des prêts a été reclassée dans les « Autres créances courantes ».

Note 5 : il s'agit du reclassement des impôts différés actifs sur une ligne distincte en IFRS (542,2 millions d'euros), du reclassement des matériels publicitaires amortissables en immobilisations corporelles (234,1 millions d'euros), ainsi que de divers reclassements pour un montant net de 101,8 millions d'euros au titre des « Avances et acomptes versés », des impôts courants, des instruments financiers de couverture et de la part courante des prêts.

Note 6 : il s'agit du reclassement des actions auto-détenues en déduction des capitaux propres (valeur brute : 1 759,1 millions d'euros, dépréciation : 435,1 millions d'euros), du reclassement des Sicav et fonds communs de placement sans risque actions dans la trésorerie (170,9 millions d'euros) et du reclassement des instruments financiers de couverture (84 millions d'euros), conformément à IAS 32.

Note 7 : il s'agit du reclassement des Sicav et fonds communs de placement sans risque actions des « Valeurs mobilières de placement » dans la trésorerie.

Bilan passif.

Note 8 : il s'agit pour l'essentiel de la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux en accord avec l'option prévue par IFRS 1.

Note 9 : les provisions pour risques et charges ont été ventilées entre passifs courants (provisions liées au cycle d'exploitation et/ou dont la date de réalisation est inférieure à 12 mois) et passifs non courants.

Note 10 : un impôt différé passif est constaté sur les titres Sanofi-Aventis (684,4 millions d'euros) sur la différence entre la valeur fiscale des titres et leur valeur dans les comptes consolidés conformément à IAS 12.

Note 11 et 12 : les emprunts et dettes financières ont été ventilés entre la part courante et non courante.

Note 13 : il s'agit du reclassement de l'impôt courant sur une ligne distincte (203,6 millions d'euros) et du reclassement de la part courante des provisions pour risques et charges (286,6 millions d'euros) ainsi que de divers reclassements pour un montant net de 71,9 millions d'euros.

d. – Réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004.

Les ajustements sur les capitaux propres au 31 décembre 2004 se déclinent comme suit :

(En millions d'euros)	Reclassement et retraitement IFRS		Total
	Passif / passif	Actif / Passif	
Capitaux propres, part du groupe			10 559,5
Intérêts minoritaires			4,2
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2004 en normes françaises			10 563,7
1. Réserves	- 1 542,1	406,7	- 1 135,4
Annulation de la dépréciation des actions auto-détenues		435,1	
Effet d'impôt attaché		- 148,0	
Impôt différé passif sur les titres Sanofi-Aventis	- 129,4		
Impact IFRS sur les titres Sanofi-Aventis		- 23,7	
Comptabilisation des écarts actuariels liés aux retraites et autres ajustements	- 211,4		
Effet d'impôt attaché		73,0	
Annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition		57,3	
Reclassement de la réserve de conversion dans les réserves au 1 ^{er} janvier 2004	- 1 243,3		
Annulation du mouvement de réserve de conversion sur déconsolidation Sanofi-Aventis		87,1	
Couverture de juste valeur nette d'impôt (taux d'intérêt)	19,2	- 18,5	
Couverture de juste valeur nette d'impôt (change)	- 64,3	38,3	
Autres retraitements		- 6,8	
2. Eléments constatés directement en capitaux propres	- 506,7	3 537,7	3 031,0
Couverture de flux futurs nette d'impôt (change)	50,5		
Couverture de flux futurs nette d'impôt (taux d'intérêt)	- 2,2	0,8	
Revalorisation à leur valeur de marché des titres Sanofi-Aventis		3 530,7	
Effet d'impôt attaché	- 555,0		
Autres		6,2	
3. Réserves de conversion	1 158,2	- 30,0	1 128,2
Reclassement de la réserve de conversion dans les réserves au 1 ^{er} janvier 2004	1 243,3		
Ecart de change sur écarts d'acquisition 2004 en devises		- 34,2	
Annulation mouvement 2004 sur déconsolidation de Sanofi-Aventis	- 87,1		
Autres	2,0	4,2	
4. Actions auto-détenues		- 1 759,1	- 1 759,1
Reclassement de la valeur brute des actions auto-détenues		- 1 759,1	
5. Intérêts minoritaires	- 13,4	10,4	- 3,0
Engagements de rachat des minoritaires	- 13,7	6,1	
Ré-estimation globale nette d'impôt		4,3	
Autres	0,3		
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2004			11 825,4

e. – Passage du résultat net comptable part du groupe au 30 juin 2004 en normes françaises au résultat net comptable part du groupe au 30 juin 2004 en normes IFRS (en millions d'euros)

Résultat net comptable part du groupe au 30 juin 2004 normes françaises	958,2
Charges liées aux plans de stocks-options attribués postérieurement au 7 novembre 2002(1)	- 9,2
Suppression de la charge d'amortissement des écarts actuariels liés aux retraites	4,1
Prise en compte en résultat de la valeur temps des opérations de couverture du risque de change	6,4
Autres retraitements	- 4,3
Effet impôt des ajustements ci-dessus	- 19,0
Impôt différé passif sur mise en équivalence du résultat de Sanofi-Synthélabo	- 19,0
Annulation de la reprise de provisions sur actions auto-détenues nette d'impôt	- 20,4
Suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition	31,0
Total des ajustements	- 11,4
Résultat net comptable part du groupe au 30 juin 2004 normes IFRS	946,8

(1) Conformément à IFRS 2 sur les paiements en actions, la juste valeur des stocks-options a été évaluée selon le modèle Black & Scholes et est amortie sur la durée d'acquisition des droits.

f. – Passage du résultat net comptable part du groupe au 31 décembre 2004 en normes françaises au résultat net comptable, part du groupe 2004 en normes IFRS (en millions d'euros) :

Résultat net comptable, part du groupe 2004 normes françaises	3 625,7
Charges liées aux plans de stock options attribués postérieurement au 7 novembre 2002 (1)	- 20,4
Suppression de la charge d'amortissement des écarts actuariels liés aux retraites	8,4
Prise en compte en résultat de la valeur temps des opérations de couverture du risque de change	- 9,1
Autres retraitements	- 0,2
Effet impôt des ajustements ci-dessus	- 1,2
Impôt différé passif sur mise en équivalence du résultat de Sanofi-Aventis	- 24,5
Annulation de la dotation aux provisions des actions auto-détenues nette d'impôt	104,5
Suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition	57,3
Différentiel de traitement sur la plus value brute de dilution Sanofi-Aventis	61,9
Différentiel d'impôt sur Sanofi-Aventis (2)	167,3
Total des ajustements	344,0

Résultat net comptable, part du groupe 2004 normes IFRS

(1) Conformément à IFRS 2 sur les paiements en actions, la juste valeur des stocks options a été évaluée selon un modèle Black & Scholes et est amortie sur la durée d'acquisition des droits.

(2) Dont 107,0 millions d'euros sur la plus-value de dilution et 60,3 millions d'euros relatifs à la baisse du taux d'impôt sur les plus values à long terme de 20,2 % à 15,72 %.

g. – Réconciliation des tableaux de flux du premier semestre 2004 et de l'année 2004.

Les différents retraitements effectués au titre de l'application des normes IFRS sont sans impact sur le tableau des flux de trésorerie. Il s'agit de la comptabilisation des charges liées aux plans de stock options, de la suppression de la charge d'amortissement des écarts actuariels, de la comptabilisation des dérivés en valeur de marché et de la prise en compte des justes valeurs sur titres disponibles à la vente, ainsi que de la suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition et traitement de l'impôt différé sur les titres Sanofi-Aventis.

Les principaux impacts sur les différents niveaux de flux de trésorerie concernent les reclassements suivants :

— intégration des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence dans la marge brute d'autofinancement : pour 145,9 millions d'euros et 138,8 millions d'euros respectivement au titre de 2004 et du premier semestre 2004 ;

— reclassement des investissements en matériels publicitaires amortissables du « Flux généré par l'activité » dans les « Flux liés aux opérations d'investissement » : pour 178,3 millions d'euros et 79,4 millions d'euros respectivement au titre de 2004 et du premier semestre 2004.

— reclassement des rachats / cessions d'actions auto-détenues du « Flux lié aux opérations d'investissement » dans le « Flux liés aux opérations de financement » pour 637 millions d'euros et 13 millions respectivement au titre de 2004 et du premier semestre 2004.

— redéfinition de la notion de trésorerie avec reclassement des instruments financiers en variation du besoin en fonds de roulement soit - 9,3 millions d'euros et 35,0 millions d'euros respectivement au titre de 2004 et du premier semestre 2004 et des découverts bancaires en « Flux liés aux opérations de financement » soit - 54,5 millions d'euros et + 0,8 millions d'euros respectivement au titre du 2004 et du premier semestre 2004.

VI. — Rapport d'activité.

Le groupe appliquant le référentiel IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005, les montants et les comparaisons ci-dessous sont exprimés pour la première fois

en respectant d'une part les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne au 30 juin 2005, et d'autre part en suivant les règles de présentation et d'information telles que définies dans le règlement général de l'AMF. Ils contiennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles.

Par ailleurs, afin de renforcer la comparabilité des états financiers sur les périodes présentées, les comptes pro forma 2004 ont été établis afin de prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthelabo au 1^{er} janvier 2004.

A. — Le groupe consolidé.

Il y a lieu de rappeler que les résultats semestriels de L'Oréal ne sont pas représentatifs de l'ensemble de l'exercice.

Le chiffre d'affaires du groupe L'Oréal, au 30 juin 2005, a atteint 7,164 milliards d'euros.

A données publiées, la progression, qui était de +1,6 % au premier trimestre, s'est élevée à +5,4 % au deuxième trimestre et ressort, en cumul, à +3,5 %.

A données comparables, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, l'augmentation du chiffre d'affaires du groupe, qui était de +3,1 % au premier trimestre, s'est nettement accélérée au deuxième trimestre à +5,1 % pour atteindre +4,1 % au 30 juin 2005.

Les effets monétaires, qui étaient négatifs de -1,6 % au premier trimestre, ont été positifs à +0,2 % au deuxième trimestre et n'ont plus qu'un impact négatif de -0,7 % sur le premier semestre.

L'effet net de changement de structure s'élève à +0,1 %.

La marge brute à 5 001 millions d'euros représente 69,8 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2005, c'est-à-dire un niveau pratiquement équivalent à l'année pleine 2004 où le pourcentage est ressorti à 69,9 %.

Les frais de recherche et développement se montent à 240 millions d'euros en progression de 8,3 %. Ils représentent 3,4 % du chiffre d'affaires, soit un niveau identique à celui de l'année 2004. Les frais publi-promotionnels s'établissent à 2 183 millions d'euros, soit 30,5 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2005 ; un pourcentage pratiquement stable par rapport à l'année 2004.

Les frais commerciaux et administratifs s'élèvent à 1 455 millions d'euros, soit 20,3 % du chiffre d'affaires, en nette baisse par rapport à leur niveau constaté en année pleine 2004 qui ressortait à 20,9 %.

Le résultat d'exploitation, avant pertes et gains de change, s'élève à 1 123 millions d'euros pour le premier semestre, soit 15,7 % du chiffre d'affaires, en forte hausse par rapport au niveau de l'année 2004 qui ressortait à 15 % du chiffre d'affaires.

L'évolution des cours des principales monnaies contre l'euro a conduit à constater une perte de change de 8 millions d'euros au premier semestre 2005, à comparer à un gain de change de 28 millions d'euros au premier semestre 2004.

Après pertes et gains de change, le résultat d'exploitation s'établit à 1 115 millions d'euros.

La charge financière nette et les autres produits et charges financiers pour le premier semestre s'élèvent à 27 M€.

Les dividendes reçus de Sanofi-Aventis au titre de l'exercice 2004 se montent à 172 M€ en progression de 17,7 % par rapport aux dividendes de l'exercice précédent.

Le résultat avant impôt à 1 256 M€, en légère croissance de +1,1 % se compare au résultat avant impôt au 30 juin 2004 pro forma c'est-à-dire après neutralisation des effets de la déconsolidation de Sanofi-Aventis intervenue en 2004.

Après impôt sur les résultats, le résultat net part du groupe s'établit à 892 M€, en augmentation de +1,6 % par rapport au résultat net au 30 juin 2004 pro forma.

B. — Information sectorielle.

En Europe de l'ouest, aux produits professionnels, la consommation dans les salons de coiffure a été ralentie sur le début de l'année en Europe de l'ouest mais nos nombreuses initiatives et les succès de nos produits ont permis une accélération au deuxième trimestre.

La croissance des produits grand public au deuxième trimestre est redevenue positive. Ce redressement a été permis grâce au lancement de nouveaux produits mieux valorisés, en particulier dans les soins de la peau et le maquillage.

Les ventes de la division des produits de luxe ont commencé à se redresser au deuxième trimestre malgré la persistance d'un décalage entre les écoulements des magasins et les facturations des affaires.

Les ventes de cosmétique active restent bien orientées.

En Amérique du Nord, la progression du chiffre d'affaires a été de +7,2 % à données comparables.

La croissance a continué d'être particulièrement forte pour la division des produits grand public grâce au succès de Fructis de Garnier qui poursuit sa conquête du marché des shampoings et du coiffage, un très bon démarrage de la gamme pour hommes Men Expert de L'Oréal Paris et à la réussite des lancements de Maybelline en fonds de teint et en mascaras.

Dans la catégorie des produits professionnels, la division a poursuivi ses gains de parts de marché, grâce notamment aux succès de Color Smart chez Matrix, de Platinum chez L'Oréal Professionnel et de la croissance très rapide et très qualitative de Kérastase.

Aux produits de luxe, il faut noter le succès du nouveau parfum Armani Code, la réussite de Flower Bomb de Viktor & Rolf dans une distribution très exclusive et l'excellent démarrage du nouveau soin Rénergie Microlift de Lancôme.

Enfin, l'acquisition de Skinceuticals viendra renforcer le développement du département cosmétique active sur le marché américain.

La zone Asie progresse de +9,0 %, à données comparables, dynamisée notamment par la Chine (+24 %) et Hong-Kong (+19 %). Les ventes de la Corée restent pénalisées par la crise de la distribution spécialisée dans ce pays.

La réussite de L'Oréal Paris en Chine, le succès du rouge à lèvres Watershine de Maybelline au Japon et de Skin Naturals de Garnier en Thaïlande soutiennent la croissance des produits grand public. Les produits de luxe renforcent leur position grâce à la crème Line Peel de Biotherm et au démaquillant Cleansing oil de Shu Uemura. L'Oréal professionnel bénéficie du succès de la coloration Luxia au Japon. Matrix poursuit son développement dans plusieurs pays de la zone. Enfin Cosmétique active connaît une très forte croissance grâce à Effaklar K de La Roche-Posay et à Bi-White de Vichy.

Les ventes de la zone Amérique Latine sont en progression de +8,5 % à données comparables. Avec une croissance de +11,5 %, le chiffre d'affaires du Mexique est dynamisé par le succès de la coloration 100 % Color de Garnier. Les produits professionnels profitent du lancement réussi de la coloration Majirel Absolu dans l'ensemble des pays et de l'implantation prometteuse de Matrix au Brésil. Cosmétique active confirme la forte progression de ses ventes grâce, notamment, au succès de l'amincissant Liposyne de Vichy et des produits solaires Anthélios de La Roche-Posay.

L'Europe de l'est est en très forte croissance à +26,1 % à données comparables. La Russie voit ses ventes progresser de +39 %, la république Tchèque de +22 %. La marque Garnier confirme son développement rapide grâce au succès de la coloration Color Naturals et des soins pour le corps Skin Naturals. Le lancement du shampooing Elseve Antipelliculaire et le soin Happyderm de L'Oréal Dermo Expertise contribuent au bon score de la marque L'Oréal Paris.

Dans les autres pays, l'augmentation du chiffre d'affaires est très rapide à +13,3 %, à données comparables. La performance de l'Inde, à +49 % est soutenue, notamment, par les succès des gammes de soin du visage Garnier Skin Natural, de la coloration Color Natural et des shampoings Fructis.

1°) Cosmétique.

Par division, le chiffre d'affaires a évolué de la manière suivante :

Les ventes de la division produits professionnels sont en croissance de +4,3 % à données comparables. Les succès des lancements se sont confirmés, en particulier celui de Kérastase Réflexion, la pâte décolorante Platinum de L'Oréal Professionnel et la gamme de produits pour hommes Redken for Men. L'internationalisation de Matrix s'est poursuivie avec le lancement au Brésil.

Aux produits grand public, le chiffre d'affaires a augmenté de +4,1 % à données comparables grâce à un meilleur deuxième trimestre, en particulier en Europe de l'ouest.

On note le bon comportement des lignes de soin de la peau de L'Oréal Paris, pour le visage, le corps et la protection solaire ; ainsi que les soins UltraLift de Garnier et le succès de la ligne pour hommes L'Oréal Men Expert.

En maquillage, la réussite des fonds de teint Accord Parfait de L'Oréal Paris et Dream Matte Mousse de Maybelline New York se confirme.

Le chiffre d'affaires de la division produits de luxe est en progression de +1,4 % à données comparables après un second trimestre à +3,2 %. Plusieurs marques ont contribué à soutenir l'activité : Le parfum masculin Armani Code confirme son succès ainsi que la gamme Armani Cosmetics. Le parfum Flower Bomb de Viktor & Rolf se place parmi les premières références de parfums féminins partout où il est présent. Kiehl's poursuit sa croissance avec le succès des soins Abyssine et Chryste Marine. La croissance de Biotherm est dynamisée par les soins visage Age Fitness et Line Peel et par les soins homme avec AquaPower et le lancement de Age Refirm.

Les ventes de Lancôme bénéficient du lancement des soins visage Rénergie Morpholift et Resurface Peel et, dans le maquillage, de la confirmation du succès extraordinaire du mascara Hypnose et du rouge à lèvres Rouge Absolu.

Le département cosmétique active, leader du marché des soins dermo-cosmétiques en pharmacie, poursuit sa forte croissance à +13,1 % à données comparables. Cette progression est le résultat du succès des lancements et renouvements de ce début d'année, en particulier le soin anti-rides fermé Lift-Activ Pro, le traitement anti-chute Aminexil SP94 de Vichy et la gamme anti-pelliculaire Kérium de la Roche-Posay. Innéov confirme son succès en devenant leader du marché de la Nutri-cosmétique en Europe.

2°) Dermatologie (part revenant au groupe, soit 50 %).

La branche « Dermatologie » a réalisé un chiffre d'affaires de 136 millions d'euros, en croissance en données publiées de +3,9 % et de +5,6 % en données comparables.

3°) Résultat corrigé par branche et par division.

Le groupe L'Oréal poursuit l'amélioration de la qualité de son information financière en présentant la rentabilité de ses activités par branche et par division.

(En millions d'euros)	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004	Année 2004
Par divisions opérationnelles :			
Produits professionnels . . .	194,9	206,8	365,4
Produits grand public	668,7	644,8	1 186,6
Produits de luxe	279,2	291,3	693,6
Cosmétique active	138,5	114,0	156,8
Divers cosmétiques	0,4	4,0	4,0
Total des divisions cosmétiques	1 281,7	1 260,9	2 406,3

(En millions d'euros)	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004	Année 2004
Non alloué (*)	- 181,3	- 155,3	- 368,0
Branche cosmétique	1 100,4	1 105,6	2 038,3
Branche dermatologique	14,2	9,7	50,6
Groupe	1 114,6	1 115,4	2 088,9

(*) Frais centraux groupe, recherche fondamentale, stock options et divers.

C. — Perspectives.

« L'ensemble de nos activités a connu une nette accélération au deuxième trimestre. L'activité en Europe de l'ouest a basculé en positif. La croissance en Amérique du Nord et dans le reste du monde se maintient à un rythme élevé. Compte tenu des programmes denses d'animations et d'innovations, cette accélération devrait se poursuivre sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, le renforcement actuel des principales monnaies contre l'euro devrait permettre, s'il se confirme, d'afficher un effet de change légèrement positif sur le chiffre d'affaires de l'année 2005 ».

D. — Société-mère.

Au premier semestre 2005, le chiffre d'affaires de la société L'Oréal, maison-mère, a été de 958 millions d'euros, contre 938 au premier semestre 2004. Le résultat net de la société L'Oréal a été, pour la même période, de 1 467,3 millions d'euros en hausse de 16 % par rapport au premier semestre 2004.

Ces éléments chiffrés, dans la mesure où ils concernent les comptes sociaux de la société-mère, ont été établis en respectant les principes et comptables français conformément à la législation en vigueur en France.

E. — Evénements postérieurs à la clôture.

Paris, le 30 août 2005. Le groupe L'Oréal, vient d'acquiescer auprès de la société Sara Lee International, la marque de produits solaires Delial.

Lancée il y a 70 ans, Delial est une des marques leader dans le domaine de la protection solaire en Europe, particulièrement en Espagne où elle se situe parmi les trois premières marques du marché.

Le chiffre d'affaires de Delial a atteint environ 20 millions d'euros en 2004. Delial comprend une gamme complète de produits de protection solaire (crèmes protectrices, après solaires, autobronzants...).

« L'acquisition de cette marque permet à L'Oréal de renforcer ses positions sur le marché européen de la protection solaire, notamment dans le sud de l'Europe, a déclaré Patrick Rabain, vice président directeur général produits grand public. La gamme Delial rejoindra le portefeuille de Garnier et bénéficiera des technologies de filtres solaires mises au point par les laboratoires du groupe. »

VII. — Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2005.

(Période du 1^{er} janvier 2005 au 30 juin 2005.)

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

— l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société L'Oréal, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant d'une part les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, et d'autre part les règles de présentation et d'information telles que définies dans le règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard, d'une part, des règles de présentation et d'information applicables en France et, d'autre part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, tels que décrits dans les notes annexes.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui précise :

— que, tout en restant conformes aux règles de présentation et d'informations définies dans le règlement général de l'AMF et la recommandation du CNC 99-R01, les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;

— les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes conso-

lidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Neuilly, le 2 septembre 2005.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit :
PIERRE COLL

Deloitte & Associés
ETIENNE JACQUEMIN

97503

PARSYS

Société anonyme au capital de 4 625 001 €.

Siège social : 2, rue du Centre, 93885 Noisy-le-Grand Cedex.

382 824 738 R.C.S. Bobigny.

Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2004/2005 (non audité).

(En millions d'euros.)

	2004/2005 troisième trimestre	2003/2004 troisième trimestre	Evolution (en %)
Chiffre d'affaires consolidé ..	5,0	10,5	- 53

97485

SOCIETE EUROPEENNE DE PLACEMENTS ET DE GESTION (S.E.P.G.)

Société anonyme au capital de 712 000 €.

Siège social : 11, rue Aubert, 75009 Paris.

347 556 011 R.C.S. Paris.

Les comptes consolidés de l'exercice 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2005, ont été publiés dans les « Affiches Parisiennes » des 17 au 19 septembre 2005.

97498

PRIMAFAIR SAS

Société anonyme au capital de 37 000 €.

Siège social : 17, cours Valmy, 92800 Puteaux.

445 402 324 R.C.S. Nanterre.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par décision de l'assemblée unique du 16 juin 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Petites Affiches » du 15 septembre 2005.

97470

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Société anonyme au capital de 1 381 021 880 €.

Siège social : « Les Miroirs » 18, avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie.

542 039 532 R.C.S. Nanterre.

Les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Gazette du Palais » du 15 septembre 2005.

97474

SANEF

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 63 607 199,38 €.

Siège social : 100, avenue de Suffren, 75015 Paris.

632 050 019 R.C.S. Paris.

Croissance du chiffre d'affaires en cumul à fin juin 2005 : + 8 %.

Le chiffre d'affaires du groupe Sanef s'élève à 295,4 M€ pour le deuxième trimestre 2005, soit une hausse de 8 % par rapport au deuxième trimestre 2004. Au total sur le semestre, le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 549,3 M€, en hausse de 8,5 % par rapport au premier semestre 2004.

Cette progression du chiffre d'affaires provient de la hausse des recettes du péage (6,6 % à fin juin 2005 par rapport à fin juin 2004, dont 3 % est dû au trafic).

La croissance de 6,6 % des recettes du péage à fin juin 2005 par rapport à fin juin 2004 s'explique par la diversité des sources de trafic, par l'ouverture